

Département
d'EURE-ET-LOIR
Canton
de Saint Lubin des Joncherêts
Commune
SAINT REMY SUR AVRE

LE PROCES VERBAL INTEGRAL DES DEBATS
POURRA ETRE CONSULTE SUR DEMANDE
EN MAIRIE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2018 - 20h 30

de la COMMUNE DE ST REMY SUR AVRE

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

date de la convocation :

4 décembre 2018

nombre de membres

en exercice : 27

présents : 21

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'an deux mille dix-huit, le treize décembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick RIEHL, Maire.

Etaient présents : M. MMES - DANIEL - VIOLON - RODES - GUILLEMAIN - BRUNET-AZIRI - RYSER - QUATREHOMME - AZEMARD - MOREAU - KUNTZ -BERTOLOTTI DUFOURMENTELLE - CADIC - GOSSE - BAZIRE - GALANDON - GACEUR - TARRIEU - PIGALLE -

Absente : M. - Mme - DELMOTTE - ALLAIN - RICHARD - PERCHERON - GRABOT - COGAN -

Pouvoirs : M. DELMOTTE à Mme GUILLEMAIN – M. ALLAIN à Mme VIOLON – M. RICHARD à M. DANIEL -

formant la totalité des membres en exercice.

Mme AZEMARD a été élue secrétaire.

pour examiner l'ordre du jour :

- Monsieur le Maire propose de porter à l'ordre du jour, les dossiers suivants :
=> Convention de ramassage et de capture d'animaux
=> Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics d'électricité
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 Septembre 2018.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 20 Septembre 2018.

1/ - Approbation de l'arrêt du PLU – Avis du commissaire enquêteur :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avis rendu par le commissaire enquêteur, suite à l'enquête publique relative à l'arrêt du PLU qui s'est déroulée du 11 octobre au 14 novembre 2018, décide d'instituer un droit de préemption urbain sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone U, décrète de soumettre les travaux d'édification de clôture à la déclaration préalable, à l'exception des clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière et décide d'instituer un permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal.

2/ - Acquisition de terrains Rue des Prés :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle au lieu-dit « Les Jones » Rue des Prés, section AB 88 89 d'une contenance totale de 27718m² pour le prix de 18.000 € H.T.

3/ - Demande de subventions au titre des Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux – D.E.T.R et du Fonds Départemental d'Investissement (F.D.I.) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander les subventions au titre des Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux et du Fonds Départemental d'Investissement pour les travaux suivants :

D.E.T.R (Etat) :

1/ - Piste cyclable

F.D.I. (Conseil Départemental) :

1/ - Programme voirie

2/ - Piste cyclable

4/ - Demande de subvention à la Région Centre-Val de Loire :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander les subventions auprès de la Région dans le cadre de la réfection des courts de tennis et l'implantation des aires de jeux.

5/ - Demande de subvention au titre du fonds de péréquation :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre du fonds départemental de péréquation, pour l'ensemble des dépenses d'investissement de plus de 1524,49 € H. effectuées au cours de l'exercice 2018.

=> sur le budget communal 1.219.185,87 € H.T
=> sur le budget eau 93.445,35 € H.T

6/ - Fixation des tarifs 2019 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe, les tarifs suivants pour l'année 2019 :

- ⇒ Salles OSCAR : maintien des tarifs 2018
- ⇒ Camping et occupation du domaine public : + 1,9%
- ⇒ Cimetière : maintien des tarifs 2018
- ⇒ Théâtre : maintien des tarifs 2018
- ⇒ Billetterie du théâtre : maintien des tarifs 2018
- ⇒ Portage des repas à domicile : Vu la reprise de la compétence du service de portage de repas à domicile par la commune de St Rémy-sur-Avre à compter du 1^{er} janvier 2019, le Conseil Municipal fixe les tarifs ainsi qu'il suit :

TYPE	TARIF PERSONNE NON IMPOSABLE	TARIF PERSONNE IMPOSABLE	TARIF HORS COMMUNE
Repas avec potage	8.00 €	8.90 €	11.00 €

7/ - Fixation du prix du m3 d'eau et des tarifs de locations des compteurs d'eau, d'installation des compteurs d'eau, tarif horaire pour le branchement eau :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les prix actuels pour l'année 2019, pour le tarif du m3 d'eau ainsi que le tarif de location des compteurs d'eau, le tarif d'installation des compteurs d'eau et le tarif horaire pour le branchement eau, prestation effectuée par les employés communaux.

8/ - Indemnité de conseil et de confection au receveur municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le taux de l'indemnité de conseil à 100% soit 733,47 € au receveur municipal et lui accorde une indemnité de confection des documents budgétaires de 45,73€ pour l'exercice 2018.

9/ - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement relatives à des travaux entrepris avant le vote du budget 2019, notamment pour les travaux de VRD, Rue du Vieux Pont (Les Euréiales), le programme de maîtrise d'œuvre de voirie et la maîtrise d'œuvre pour les branchements plomb.

10/ - Décision modificative :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative présentée sur le budget communal ainsi que sur le budget eau. Cette décision ne modifie en rien le budget global.

11/ - Créations de postes :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes suivants :

- ⇒ 2 postes d'adjoints d'animation non permanents à temps complet
- ⇒ 1 poste adjoint d'animation permanent à temps complet

12/ - Suppression de poste :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet suite à la modification du temps de travail de l'agent.

13/ - Régime indemnitaire – I.H.T.S :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe l'enveloppe globale des I.H.T.S pouvant être attribuées aux agents de catégories B et C, dans le cadre d'accomplissement d'heures supplémentaires.

14/ - Renouvellement de la prime équivalent à un 13^{ème} mois :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le renouvellement de l'attribution de la prime dite de 13^{ème} mois aux employés communaux (non titulaires, stagiaires et titulaires de la fonction publique territoriale) et aux agents sous contrat de droit privé.

15/ - Gratification aux agents communaux :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 500€ le montant maximal octroyé pour les cadeaux (matériel, bons d'achat, chèques cadeaux etc...) offerts aux agents des services lors des départs en retraite ou mutation.

16/ - Convention d'utilisation du gymnase OSCAR par le collège Jean-Claude Dauphin :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'utilisation du gymnase OSCAR par les élèves du collège Jean-Claude Dauphin, conformément aux règles contractuelles définies avec les communes de Saint Lubin et Nonancourt.

17/ - Participation financière du Tennis Club pour la réfection des courts extérieurs :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de recevoir la participation financière versée par le Club de tennis, dans le cadre de la réfection des courts extérieurs.

18/ - Convention de mise à disposition des structures tennis couvert et des courts extérieurs au Tennis Club Jacques Coutard :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer avec le Club de Tennis J. Coutard, une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des structures, courts de tennis extérieurs et du Tennis couvert.

19/ - Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers :

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €, à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, dans le cadre de l'organisation du cross-country du 16 décembre.

20/ - Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux – rapport de la CLETC :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision prise par le Conseil Communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux en date du 15 octobre dernier, relative au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLETC), notamment pour le transfert de la compétence GEMAPI et la restitution du portage des repas à domicile à la commune.

21/ - Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux – Modification des statuts :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle rédaction statutaire concernant la réduction de périmètre de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et la restitution de compétences facultatives.

22/ - Remboursement du sinistre du 27 Janvier 2018 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au remboursement du sinistre du 27 Janvier 2018 – choc par véhicule sur la toiture de la halle du marché pour un montant 1699,20€, en règlement de l'intégralité des dommages après recours auprès de la partie adverse.

23/ - Remboursement du sinistre du 14 Avril 2018 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au remboursement du sinistre survenu le 14 Avril 2018 – choc par véhicule sur 2 barrières Rue de France, pour un montant de 476,48€ en règlement de notre préjudice, représentant l'intégralité du montant des dommages, suite à l'obtention du recours auprès de la compagnie adverse.

24/ - Remboursement du sinistre du 30 Octobre 2018 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au remboursement du sinistre survenu le 30 Octobre 2018 – choc par véhicule sur 6 barrières Rue de France, pour un montant de 1.184,55 € en règlement de notre préjudice, représentant l'intégralité du montant des dommages, suite à l'obtention du recours auprès de la compagnie adverse.

25/ - Service Enfance / Jeunesse - Actualisation du Projet Educatif De Territoire (P.E.D.T) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'actualisation du PEDT compte tenu de l'abandon des T.A P depuis la rentrée 2018.

26/ - Camping Municipal – avenant n°3 - modification de la période d'ouverture :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'arrêté règlementant le camping municipal, notamment la période d'ouverture du 1^{er} Mai au 30 septembre pour la saison 2019.

27/ - Convention de ramassage et de capture d'animaux :

Le, Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de ramassage et de capture d'animaux avec la société Luckydogs capture.

28/ - Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics d'électricité :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la fixation du taux maximum pour la redevance d'occupation du domaine public de la commune par les chantiers de travaux par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité, ainsi que la revalorisation annuelle de ce montant par application de l'index d'ingénierie mesuré au cours des douze derniers mois précédent la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué

*** INFORMATIONS :**

- AGGLO du Pays de Dreux :

- Prêt de 2 vélos à assistance électrique (VAE) : projet abandonné compte tenu des contraintes imposées pour cette mise à disposition et des difficultés rencontrées pour assurer le matériel
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le rapport d'activités 2017, est disponible pour consultation.
- Suite au Conseil Communautaire du 10 Décembre 2018 notification de la délibération Redevance d'assainissement collectif pour 2019 => 1,5631 € HT/m3

- Assurance SMACL : Mise à jour contrat flotte automobile – signature avenants N°2 exercice 2018

- Colis des Aînés : La commission CCAS réunie en date du 9 Octobre a retenu la proposition Sté Fleurons de Lomagne pour le colis des Aînés. La distribution s'est déroulée samedi 8 décembre.

- MAGIC'S Noël : structures gonflables samedi 15 décembre (14h/18h) et dimanche 16 décembre (10h/12h et 14h/18h) à OSCAR pour un montant de 4.345,00€ H.T.

- Banquet des Aînés le 24 Février 2019 – choix du traiteur et de l'orchestre.

Entreprises consultées :

- Animation : La Boîte à refrains (M. Alain FRESNEAU), Camille ALEXANDRE, Marc Animation, Octarine, J.P. Ménager, Christian Bernard,
- Traiteur : Lecointre, Lalaounis, Johannes Laverton Traiteur, JMD traiteur

La commission animation réunie le 26 novembre 2018 a retenu les entreprises suivantes :

- Animation : La Boîte à refrains (M. Alain FRESNEAU), pour 1055€ TTC (GUSO compris)
- Traiteur : JMD traiteur pour 41,50€ par personne

- Décisions du Maire

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la décision suivante :

- Réalisation d'un prêt 400.000 € auprès du Crédit Mutuel (taux 1,58) – durée d'amortissement : 20 ans

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 50 mn.

Pour extrait :

En Mairie, le 14 Décembre 2018

Le Maire,


Patrick RIEHL